



Conseil économique et social

Distr. générale
xx novembre 2017
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-sixième session

31 janvier-7 février 2018

Suite donnée au Sommet mondial

pour le développement social et à la vingt-
quatrième session extraordinaire de l'Assemblée

générale : thème prioritaire : stratégies

d'élimination de la pauvreté visant à parvenir
à un développement durable pour tous

Déclaration présentée par l'International Prison Chaplains' Association (IPCA) et Citizens United for Rehabilitation of Errants (CURE), organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Éliminer la pauvreté, l'une des principales causes d'incarcération dans le monde, en mettant l'accent sur la dignité humaine et la foi

Nous, l'International Prison Chaplains Association (IPCA) et Citizens United for the Rehabilitation of Errants (CURE), sommes des organisations non gouvernementales composées de membres présents dans le monde entier. Nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est donnée de faire part de nos réflexions sur les coûts cachés de la pauvreté à l'échelle mondiale, du point de vue financier et humain, en particulier dans les domaines de la justice pénale et de l'incarcération.

Les hommes, femmes et jeunes qui vivent dans la pauvreté depuis leur enfance et se heurtent à des difficultés sociales sont particulièrement exposés aux activités criminelles. De ce fait, la majorité des détenus dans les prisons, les maisons d'arrêt et les centres de détention, partout dans le monde, sont issus des couches sociales les plus basses.

Pour éliminer la pauvreté au niveau mondial, nous estimons qu'il est donc nécessaire de sensibiliser le public aux coûts de celle-ci dans la société de manière générale et dans le système pénitentiaire en particulier.

Nous considérons également que la société a un rôle primordial à jouer dans l'éducation et la réinsertion de ceux qui sont aux prises avec la justice pénale. En réalisant des efforts dans ce domaine, il sera possible de réduire le taux de récidive des individus relâchés et d'éviter la réincarcération, qui a un coût élevé.

Notre approche commune est axée sur la justice sociale et sur la foi et met l'accent sur le respect des droits de l'homme pour tous, y compris ceux qui ont enfreint les lois de la société et ont été condamnés à des peines d'emprisonnement. En effet, si ces derniers doivent être punis, ils doivent aussi pouvoir se repentir, être pardonnés et se racheter.

Nous souhaiterions évoquer des exemples concrets de mobilisation et d'accomplissements de nos deux organisations en matière de réduction de la pauvreté :

L'International Prison Chaplains' Association (IPCA) compte parmi ses membres environ deux mille aumôniers de prison opérant dans plus de cinquante pays, chargés non seulement de répondre aux besoins spirituels et humanitaires des détenus, mais aussi d'aider à sensibiliser la population locale à la nécessité d'une réforme du système pénitentiaire. En outre, l'IPCA organise des conférences mondiales destinées à former ses membres et à sensibiliser le public aux questions carcérales. La septième conférence mondiale de l'IPCA, qui s'est tenue à Sydney (Australie) en septembre 2015, a attiré près de trois cents aumôniers de prison pendant cinq jours. La huitième conférence est prévue en 2020 à Bangkok.

Citizens United for Rehabilitation of Errants (CURE) est une organisation citoyenne internationale fondée par des détenus, leurs familles et des citoyens engagés en faveur de la réduction de la criminalité et de la réforme de la justice pénale. Elle est composée de trente-neuf sections aux États-Unis d'Amérique et a des représentants dans près de trente pays. Depuis son siège à Washington, CURE participe aux efforts de réforme législative du système pénitentiaire aux États-Unis. La septième conférence internationale de CURE s'est tenue en avril 2017 au Costa Rica, et la huitième, qui sera consacrée au principe de la justice réparatrice, est prévue en mai 2018 au Rwanda.

Partout dans le monde, on peut observer que la population carcérale est composée en grande partie d'individus issus de peuples marginaux ou exclus, comme les autochtones d'Amérique au Canada, les Aborigènes en Australie, les Tsiganes et les réfugiés en Europe, ou encore les autochtones d'Amérique, les Afro-Américains et les Latino-Américains aux États-Unis d'Amérique.

De manière générale, nous nous opposons à l'idée selon laquelle l'emprisonnement permettrait de résoudre le problème de la criminalité. Nous saluons les efforts déployés par plusieurs gouvernements en faveur du respect des droits de l'homme dans les prisons. Nous rappelons et réaffirmons qu'il est important de respecter la dignité de tous les prisonniers, que nous sommes particulièrement inquiets de la situation des détenus vulnérables, et que nous nous engageons à œuvrer de concert avec d'autres organisations, notamment les organisations non gouvernementales, les organisations internationales et les groupes religieux, pour lutter contre la pauvreté et faciliter l'accès à la nourriture, aux vêtements, aux médicaments et au matériel d'alphabétisation nécessaires dans les prisons. Nous plaidons en faveur de la liberté de religion, mais aussi du respect des aumôniers de prison de toutes les communautés religieuses, et nous estimons que ces derniers doivent disposer des ressources nécessaires pour accomplir leur mission de transmission d'amour et d'espoir.

Par ailleurs, nous tenons à mentionner trois points qui ont des conséquences sur les systèmes pénitentiaires et sur les missions des aumôniers de prison à l'échelle mondiale :

1. Aujourd'hui plus que jamais, un nombre croissant de personnes quittent leur pays d'origine pour fuir la guerre, le terrorisme, les persécutions et la pauvreté dont ils sont victimes et demander l'asile à des pays plus sûrs. Nous condamnons l'utilisation des centres de détention pour les réfugiés et les migrants, pratique considérée comme inacceptable, à juste titre, par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).
2. Dans de nombreux pays, des individus sont encore emprisonnés pour objection de conscience. Nous affirmons que le refus d'accomplir son service militaire est un droit fondamental et ne doit pas conduire à une peine d'emprisonnement.
3. En ce qui concerne les peines, nous demandons de nouveau l'instauration immédiate d'un moratoire mondial sur les exécutions ainsi que l'abolition de la peine de mort.

Nous saluons la révision de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus, effectuée par la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en collaboration avec des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif, telles que la Commission internationale de la Pastorale catholique dans les prisons, organisation catholique sœur. Nous demandons à ce que ces règles, désormais désignées sous le nom de « Règles Nelson Mandela », soient appliquées dans tous les pays.

Nous nous engageons à utiliser notre statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies au profit de la réconciliation au sein des sociétés dans lesquelles nous vivons et travaillons.

Nous demandons à ce que les gouvernements, les églises et les communautés religieuses abandonnent la philosophie de la justice punitive et favorisent les stratégies de justice réparatrice.

Les exemples de participation des communautés religieuses à la réinsertion d'anciens délinquants sont encourageants et nous prions pour que ces initiatives se développent davantage dans le monde.

Nous apportons tout notre soutien aux administrateurs et directeurs de prisons et à l'ensemble du personnel pénitentiaire, qui doivent faire face à des situations complexes. Nous les exhortons à toujours s'acquitter de leurs fonctions avec intégrité, humanité, justice et bienveillance.

Nous affirmons notre engagement en faveur des prisonniers et encourageons ces derniers à prendre part à des programmes de lutte contre la délinquance ou de réconciliation entre victimes et auteurs d'infractions, ou à des initiatives plus vastes d'éducation et de justice réparatrice.

Nous sommes conscients de la douleur des victimes et du fait qu'elles n'ont pas la possibilité de l'exprimer. C'est pourquoi nous exhortons les communautés religieuses à se rendre davantage disponibles pour les aider à traverser ces épreuves.

Nous reconnaissons que les aumôniers de prison ont besoin d'être formés et demandons à ce que les églises et les communautés religieuses soutiennent ces formations. Nous prions pour les aumôniers de prison du monde entier.

Nos organisations, l'IPCA et CURE, s'engagent à se joindre aux efforts de la cinquante-sixième session de la Commission du développement social qui se tiendra en février 2018.
